

Le retour des réfugiés burundais doit être durable et librement consenti (HCR)

@rib News, 24/08/2018 – Source Xinhua Le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a exhorté la Tanzanie à assurer que les retours de réfugiés burundais soient librement consentis et se déroulent suite à un choix individuel.

"Il est essentiel que les réfugiés burundais ne doivent faire l'objet d'aucune pression, directe ou indirecte, qui influence leur décision de retour", a déclaré Volker Türk, Haut commissaire adjoint du HCR en charge de la protection internationale. "Les réfugiés doivent pouvoir faire un choix raisonné ; leur décision de retour doit être volontaire, et reposer sur les faits et la réalité de la situation sur le terrain", a-t-il ajouté. La Tanzanie accueille plus de 250.000 réfugiés originaires du Burundi, dont la plupart ont fui leur pays en 2015 pour échapper à l'instabilité politique. M. Türk s'est félicité de l'engagement pris par la Tanzanie de respecter ses obligations internationales en matière de maintien des droits des réfugiés au sein du pays et de veiller à ce que tous les retours de réfugiés soient librement consentis et qu'ils se déroulent dans la sécurité et la dignité. Quelque 44.000 réfugiés burundais ont choisi de rentrer au Burundi. Pendant ce temps, 1.000 réfugiés en moyenne continuent d'arriver dans les pays voisins, citant l'insécurité, le harcèlement et la crainte pour motif de leur fuite en exil. Le HCR appelle tous les gouvernements de la région à maintenir leurs frontières ouvertes aux demandeurs d'asile originaires du Burundi et à continuer de garantir la protection internationale dont ils ont besoin. La crise des réfugiés burundais est l'une des situations les moins financées au monde. A ce jour, seuls 12% du montant requis de 391 millions de dollars par le HCR et ses partenaires ont été reçus.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});